Cac
FRC
2833

DÉLIBÉRATION

De la seconde Légion de St. Barthelemi.

CE JOURD'HUI vingt-sept Mai mil sept cent quatre-vingt-dix, la seconde Légion de St. Barthelemi extraordinairement Assemblée, à six heures de relevée, dans une des Salles de l'Hôtel de l'Académie des Sciences, sous la présidence de Mr. Darquier, Major, en l'absence de Mr. le Colonel & de Mr. le Lieutenant Colonel.

Il a été observé que les intentions les plus pures & les actions les plus méritoires, ne sont pas toujours à l'abri de la calomnie ; en vain la Légion fidelle à la Loi, à la Nation, au Roi, à multiplié les preuves de son respect pour les Décrets ; de son patriotisme, de son amour fraternel pour ses compagnons d'armes, & sur-tout de son ardent désir pour le maintien de la paix & du bon ordre parmi ses Concitoyens ; elle n'en a pas moins été en butte aux traits empoisonnés de la malveillance, répandus avec une criminelle affectation par quelques intriguans obscurs, qui cherchant à s'engraisser des malheurs publics, prétendent établir leur fortune & leur rénommée sur les désastres & les calamités de la patrie. Trop mépriſables pour fixer l'attention de la

Légion ; forte de ſon honneur, de ſa conſcience & de ſa vertu, elle attendoit tout du temps, de l'expérience & de la vérité, devant leſquels diſparoiſſent enfin tôt ou tard les preſtiges de l'illuſion & du menſonge, lorſqu'elle a été informée, qu'à l'occaſion des troubles ſurvenus à Montauban & des mouvemens qu'ils ont cauſés, Mr. DELMAS rendant compte à la Municipalité de cette Ville de quelque ambaſſade dont il avoit été chargé, à l'inſçu de la Commune, vers l'armée Bordelaiſe ; s'étoit permis, en plein Conſiſtoire, d'inculper la Légion pour avoir offert à la Municipalité de Montauban, un ſecours extraordinaire, que le public trompé par cette aſſertion, a porté à dix mille hommes ; inculpation abſurde, que dément ſon invraiſemblance ; inculpation fauſſe, que dément la Lettre qui ſera imprimée à la ſuite de la préſente Délibération ; inculpation calomnieuſe, que démentent encore bien plus formellement les différentes Délibérations priſes à ce ſujet, dans leſquelles on voit que la Légion, eſclave des régles, ennemie des violences, dirigée par la ſageſſe, avare du ſang de ſes compatriotes, alarmée du danger des conſéquences, s'eſt bornée à offrir de prendre les armes, toutes les fois qu'elle en ſera requiſe par les Municipalités RESPECTIVES de Montauban & de Toulouſe, EN CONFORMITÉ DES DÉCRETS ; inculpation incendiaire,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

capable d'allumer le flambeau de la diſcorde entre les Légions, parmi leſquelles il ne doit y avoir & il n'y a en effet qu'un même eſprit, un même ſentiment, celui du ſalut de la ville & du bonheur de ſes habitans; inculpation que les qualités de Mr. Delmas, le lieu, les circonſtances ne permettoient à la Légion, ni de mépriſer, ni de diſſimuler, comme tant d'autres, & contre laquelle elle ſe ſeroit élevée avec la fermeté & le courage que lui inſpire le témoignage de ſon *irréprochabilité*; ſi MM. les Commiſſaires, chargés de préſenter à MM. les Officiers Municipaux les Adreſſes faites au Roi & à l'Aſſemblée Nationale, ne lui avoient rapporté que ces Magiſtrats avoient IMPROUVÉ les propos inconſidérés de M. Delmas. Et comme ce jugement, émané de l'autorité légitime, porte le caractere d'une réparation, d'autant plus ſatisfaiſante, qu'elle n'a été promue que par la juſtice qui commande impérieuſement à tous les cœurs bien nés.

Il eſt arrêté que la Légion fait le ſacrifice de ſa ſenſibilité, qu'elle en offrira l'hommage à MM les Officiers Municipaux & à toutes les Légions, par l'envoi de la préſente délibération, en leur renouvellant l'aſſurance que ſes opinions, toujours dictées par la raiſon, n'altéreront jamais dans ſon ſein, les liens du civiſme & de la fraternité.

Fait & arrêté les jour & an ci-deſſus.

DARQUIER, Major, Préſident.
Bellegarrigue fils, Adjudant, *ſignés.*

751

Lettre de la ſeconde Légion de Saint-Barthelemi, envoyée par un de ſes Légionnaires à MM. les Officiers Municipaux de Montauban, en réponſe à celle qu'elle avoit reçue de ces Meſſieurs.

Touloufe le 20 mai 1790.

MESSIEURS,

« LA ſeconde Légion de Saint-Barthelemi » nous a chargés de répondre à votre lettre, & » de vous communiquer les deux Délibérations » qu'elle vient de prendre. Vous verrez par la » premiere, que, *guidée par les Décrets de* » *l'Aſſemblée Nationale*, elle avoit déjà prévenu » votre vœu. Les événemens déſaſtrueux dont » vous fûtes les témoins, l'ont vivement affligée. » Elle déſire bien ardemment de voir la paix & » la tranquillité renaître dans votre ville. »

Nous ſommes avec reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

DARQUIER, Major, FOULQUIER, LUANS, LEBRET, MOULIN, Commiſſaires, *ſignés*.